

AFFAIRE No 56 - DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE DE DEUX VOIES A  
COMMUNE PRIMA

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal du 30 octobre 1972, approbation préfectorale du 11 décembre 1972, le Chemin de la Jamaïque -aujourd'hui, Rue du Karting-, à Commune Prima, avait été incorporé à la voirie communale.

De même, par délibération du Conseil Municipal du 29 octobre 1981, approbation préfectorale du 4 mars 1982, la voie de desserte du parking du Stade de l'Est était classée dans la voirie communale.

La Rue du Karting, en partie (sur 900 mètres), et la voie de desserte du parking du Stade de l'Est, en totalité (450 mètres), sont comprises sur le terrain d'assiette du futur centre commercial Euromarché. Il convient donc de déclasser ces deux voies de la voirie communale pour permettre la cession par bail à construction à la S.C.I.- Centre Commercial de la Jamaïque du terrain d'emprise du projet.

L'enquête publique préalable a débuté le 5 juin dernier, et se termine ce jour.

Je vous propose de déclasser ces deux voies de la voirie communale.

Je mets la question aux voix.

---

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE  
DE L'AVIS DE LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS.

Favorable.

---

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DE LA COMMISSION,  
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 02 JUIL. 1985

Article 3 de la Loi n° 82-213 du 2  
mars 1982 relative aux droits et  
libertés des Communes, des Départe-  
tements et des Régions

.../...